



# LE JARDIN D'ÉPICURE

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

06 79 28 19 02 / 06 24 33 58 09

[amaplejardindepicure@gmail.com](mailto:amaplejardindepicure@gmail.com)

<http://amaplejardindepicure.e-monsite.com>



<p align="center"><b>Les contractants :</b></p> <p>Le présent contrat est passé entre :</p> <p><b>Lilian ESTIENNE</b></p> <p><i>Paysan en AMAP en agriculture biologique (Certification ECOCERT)</i></p> <p>Demeurant à <b>ST ANDIOL</b> désigné le producteur d'une part, et l'adhérent(e) de l'AMAP Le jardin d'Épicure désigné(e) l'AMAPien (ne) d'autre part.</p> <p><b>Nom / Prénom :</b></p> <p><b>Adresse :</b></p> <p>Mobile :</p> <p>Email :</p> <p><b>L'AMAPien(ne) s'engage à venir composer son panier (ou à le faire récupérer par une personne de son choix), à participer à la vie de l'Association au moins 3 fois (aide à la distribution, aide sur l'exploitation). Le panier non récupéré sera redistribué et non remboursé, sauf cas exceptionnels. En cas d'absence, possibilité de report de panier avec une semaine de préavis.</b></p>	<p align="center"><b>CONTRAT PANIER 17 € - SAISON 34</b></p> <p align="center"><b>MERCREDI 6 MAI 2026 au MERCREDI 28 OCTOBRE 2026</b></p> <p>Les parties s'engagent mutuellement, durant la période mentionnée ci-dessous, dans le cadre de la distribution d'un panier de légumes.</p> <p>Cet engagement répond à la charte des AMAP qui mentionne, entre autres, que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'AMAPien(ne) paie d'avance la production de légumes au producteur,</li> <li>• L'AMAPien(ne) accepte les aléas de la production et doit comprendre que les paramètres du panier varient,</li> <li>• L'AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP ainsi que les statuts de l'Association et à adhérer au réseau les AMAP de Provence,</li> <li>• Le producteur s'engage à fournir un panier de légumes (issus de l'agriculture biologique) qui pèsera de <b>4 à 6 kg</b> en moyenne sur l'année. Le producteur s'engage à être présent lors des distributions, suivant ses disponibilités, à produire dans le respect de la charte des AMAP et à informer les amapien(ne)s sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes.</li> <li>• Une rupture anticipée du contrat à l'initiative de l'amapien(ne) est possible en cas de problèmes majeurs et doit être entérinée par le conseil d'administration.</li> </ul>
--	--

**La distribution a lieu chaque MERCREDI de 17h00 à 18h30 à la Salle du Lavoir Rassuen 13800 Istres**

### 4 PANIERS D'ESSAI

	4 paniers du ..... au.....	17 € x 4 = 68 €	Chèque n° :
	1 panier par quinzaine du ..... au .....	17 € x 4 = 68 €	

### SAISON COMPLETE du MERCREDI 6 MAI 2026 au 28 OCTOBRE 2026

	1 panier semaine : 24 paniers	17 € x 24 = 408 €	6 chèques de 68 €
	1 panier par quinzaine : 12 paniers	17 € x 12 = 204 €	6 chèques de 34 €

### EN COURS DE SAISON

	1 panier semaine du ..... au.....	..... x 17 € = .....€	.....chèques de .....€
	1 panier par quinzaine du ..... au.....	..... x 17 € = .....€	.....chèques de .....€

### Chèques à l'ordre de : Lilian Estienne

Chèque 1 n° :	Montant :	Chèque 4 n° :	Montant :
Chèque 2 n° :	Montant :	Chèque 5 n° :	Montant :
Chèque 3 n° :	Montant :	Chèque 6 n° :	Montant :

BANQUE :

### ADHESION :

Pour tous adhérents la cotisation annuelle 2026 de 10.00 € est à l'ordre des : AMAP LE JARDIN D'ÉPICURE Chèque n° :

Istres, le

Signature Amapien(ne)

Signature Mr Estienne